VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-59

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE COMPLÉMENTAIRE PRODUCTION ARTISTIQUE OU ARTISANALE DANS LA ZONE H-29V

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-290-59).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18e jour de novembre 2026

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière